

VŒU DU COMITÉ DE BASSIN DU 10 OCTOBRE 2019

PORTANT SUR LA PRÉSERVATION DE LA CAPACITÉ À AGIR DE L'AGENCE DE  
L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le comité de bassin Seine-Normandie réuni en séance plénière le 10 octobre 2019 a pris connaissance du contexte relatif à l'organisation et aux moyens des agences de l'eau, à savoir :

- une mobilisation forte des agences de l'eau pour contribuer à la mise en œuvre des préconisations des Assises de l'eau 2<sup>ème</sup> phase ;
- des plafonds d'emplois en baisse constante depuis 10 ans et qui seraient encore diminués jusqu'en 2022 ;
- un chantier de mutualisations entre les 6 agences de l'eau.

Après en avoir débattu, le comité de bassin :

**Prend acte** que le dialogue national souhaité par l'intersyndicale des agences de l'eau sur la mutualisation interagences a repris ;

**Rappelle** que l'agence de l'eau a déjà fait face à d'importantes réductions d'effectifs, de plus de 15 % depuis 2012 soit -71 ETPT, avec une projection sur 10 ans de -25 % d'ici 2022 ;

**Constata** que les effets attendus dans les trois prochaines années de la mutualisation ne seront pas suffisants pour compenser les nouvelles réductions d'effectifs annoncées dans les prochaines années : **la trajectoire de réduction d'effectifs 2020-2022 n'est plus supportable par les agences de l'eau ;**

**Réaffirme** le rôle des agences de l'eau dans les bassins et la nécessité de maintenir leur expertise et leur présence territoriale ;

**Demande** de revoir la trajectoire d'emplois des agences de l'eau ;

**Demande** le relèvement du plafond mordant sur les recettes des agences de l'eau ;

**Le comité de bassin demande à ce que les moyens financiers, humains et l'expertise technique des agences de l'eau soient à la hauteur des objectifs environnementaux fixés par le Gouvernement à l'issue des Assises de l'eau et de la directive cadre sur l'eau.**

Le Président  
du comité de bassin



François SAUVADET